

Séance du 7 avril 2026

NOMBRE de MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal :
23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération
21

Date de la Convocation
30/03/2026

Date d'affichage :
30/03/2026

Délibération N°
2026-04

Objet de la
délibération :
**DÉSIGNATION DU
DÉLÉGUÉ À LA
CLECT
(COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES
CHARGES
TRANSFÉRÉES)**

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le

Et publication le



Raymond GAQUERE
Maire de La Couture

L'an deux mil vingt six et le 7 avril à dix neuf heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Raymond GAQUERE, VAN-LANDUYT Isabelle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, BLONDIAUX Danielle, VINCENT Jean-Marc, MARQUILLY Gaelle, CAYEZ Marc, COCQ Cécile, DOYER Régis, FLAUDER Sébastien, LECOCQ Isabelle, POLART Johan, DECLERCQ Caroline, VITTU Arnaud, JOURET Emilie, DERACHE Laurent, VANTHUYNE Loetitia, DELASSUS Olivier, BAILLY Manuella,

Absents, excusés : STIEVENART Alicia, FASQUEL Philippe,

Avaient donné pouvoir : STIEVENART Alicia, FASQUEL Philippe,

Secrétaire de séance : VAN-LANDUYT Isabelle,

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts,

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal désigne un représentant au sein de la commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT) de la communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Après en avoir Délibéré

Décide

Le conseil Municipal désigne M. Christophe LECLERCQ comme représentant de la Commune de La Couture au sein de la commission locale d'évaluation de charges transférées

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vote cette proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.